

Direction du Département de Médecine, Maïeutique et Paramédical

Faculté de Santé
Site du 37 allées Jules Guesde
31000 Toulouse

COMMISSION DE DEROGATION

**POUR LES DEMANDES D'ÉTUDIANTS DE DFASM3 AYANT VALIDÉ
LEUR 2^{ème} CYCLE ET SOUHAITANT REPORTER D'UNE ANNÉE
LEUR PRISE DE FONCTION D'INTERNE
AFIN DE BÉNÉFICIER EN 2023-2024 DU STATUT D'AUDITEUR DE
6^{ème} ANNEE**

Arrêté du 12 mars 2012 relatif à la commission de dérogation prévue au 2° de l'article 7 du décret n°2004-67 du 16 janvier 2004 modifié relatif à l'organisation du troisième cycle des études médicales.

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000025597066/>

Les demandes de dérogation doivent être transmises par mail à :
sante.mmp.dfasm3@univ-tlse3.fr

**Date limite de réception des dossiers :
Mercredi 12 juillet 2023 à 12h00**

CONSTITUTION DU DOSSIER :

- UNE LETTRE DE MOTIVATION CIRCONSTANCIÉE MANUSCRISTE,
- LES RÉSULTATS ECN (rang et classement),
- COPIE DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ,
- AUTRES ÉLÉMENTS PERMETTANT D'APPUYER LA DEMANDE

Un accusé de réception vous sera envoyé par retour de courriel.

La Commission de dérogation communiquera ses décisions aux étudiants par messagerie électronique au plus tard le vendredi 21 juillet 2023.